



Mardi 20 juillet 2021

Communiqué de presse

Pass sanitaire : quels établissements sont concernés dès demain ?

Mercredi 21 juillet 2021, le pass sanitaire sera étendu à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes (simultanément), impactant des équipements gérés par la Ville de Bordeaux.

Dès demain, mercredi 21 juillet, le [pass sanitaire](#) devient obligatoire pour les personnes de 18 ans et plus dans tous les lieux de culture et de loisirs (théâtres, cinémas, musées, parcs d'attractions, festivals, salles de concerts...) accueillant plus de 50 personnes simultanément.

10 équipements culturels municipaux concernés

La mise en place du pass sanitaire (contrôle des QR code + vérification d'identité) concerne 10 établissements culturels gérés par la Ville de Bordeaux. A savoir :

- Muséum de Bordeaux - sciences et nature
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- Galerie des Beaux-arts
- CAPC
- Musée des Arts Décoratifs et du Design
- Serres et salles d'exposition du Jardin Botanique
- Base sous-marine
- Bibliothèque de Mériadeck
- Bibliothèque Pierre Veilletet - Caudéran

Des événements culturels également concernés

Le Pass sanitaire est également exigé dès mercredi pour accéder à **des événements proposés dans le cadre de la [saison culturelle](#)**
Ressources :

- **Parc Rivière** pour accéder aux événements organisés dans le cadre d'*Un été au Parc Rivière* (jusqu'au 6 août)

- Sur le **Parvis des Archives** de Bordeaux Métropole dans le cadre de la saison culturelle *Ressources* (jusqu'au 11 août)

Pass sanitaire dans les piscines

Le pass sanitaire (contrôle des QR code + vérification d'identité) sera exigé dès mercredi 21 juillet dans les [4 piscines](#) de Bordeaux : Judaïque, Grand Parc,

Georges Tissot et Stéhelin. A noter que les piscines sont accessibles sans réservation préalable et que leur programme d'animations sera renforcé.

La plage du lac demeure en accès libre, à l'exception des animations qui nécessitent une inscription préalable et la présentation d'un pass sanitaire.

Les animations sportives des **Quartiers Sports** sont maintenues. Elles se dérouleront désormais dans les équipements de proximité, en lien avec les clubs et les associations sportives.

Les animations non sportives (retransmissions d'épreuves...) sont annulées.

Le pass sanitaire, qu'est-ce que c'est ?

Pour accéder à ces équipements, les personnes âgées de plus de 18 ans devront par conséquent présenter une preuve de non-contamination au Covid :

1. Attestation de vaccination complète
 - 7 jours après la 2^{de} injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
 - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).
2. Test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures
3. Résultat d'un test RT-PCR positif, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement du Covid

Cette preuve pourra être présentée en format papier ou numérique à partir de l'application [Tousanticovid](#). Un justificatif d'identité avec photo sera également demandé. La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

Pour les adolescents de 12 à 17 ans, le pass sanitaire s'appliquera à compter du 30 août.

Le Maire appelle les Bordelais à la plus grande vigilance

Face à la propagation du virus en Gironde (taux d'incidence à 111,6 / 100 000 habitants en Gironde le 19 juillet contre 53,6 / 100 000 le 15 juillet), Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux, appelle les Bordelaises et les Bordelais à la plus grande vigilance. « *En complément de la vaccination, les gestes barrières doivent continuer à être appliqués. Le civisme sanitaire est notre meilleur garant pour freiner l'évolution de l'épidémie. Nous protéger, c'est aussi protéger les autres.* »

Contacts presse

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse
presse@mairie-bordeaux.fr - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse - bordeaux.fr